

**Conseil général » Le ménage communal prévoit une perte de plus de 900 000 francs. L'aménagement d'un trottoir à la route de Corminbœuf a été recalé.**

Le Conseil général de Belfaux a accepté mardi soir un budget de fonctionnement déficitaire. Après une mouture 2022 chahutée, refusée dans un premier temps puis acceptée en début d'année avec une perte de 630 000 francs malgré une hausse d'impôts de 81 à 84%, la version 2023 présente un déficit de 926 000 francs sur un total de revenus de 13,1 millions de francs. Le vice-syndic François Vallat estime que la commune prend «un risque calculé» avec ce budget, car il reste une fortune de 1,7 million de francs, mais «ce solde n'est pas extensible à l'infini. En fonction des résultats de l'année 2022, il faudra peut-être prendre d'autres mesures.»

Les comptes sont traditionnellement «meilleurs à Belfaux que le budget à l'exception de l'année 2019, mais dont le résultat négatif était dû à l'affaire de l'ancien boursier», a rappelé le président de la commission financière, Thierry Nydegger. Les malversations de l'ex-employé communal avaient laissé un trou de six millions dans les finances communales. Les charges liées représentent un pourcentage de 61,3%, en augmentation de près de 3% par rapport à l'année précédente. Le budget et le plan financier ont été acceptés à l'unanimité.

**Parmi les investissements**, la création d'un trottoir de 82 mètres à la route de Corminbœuf a été reportée. Ce projet devisé à 108 000 francs, dont 78 000 à charge de la commune, s'avère nécessaire, à entendre le conseiller communal Vincent Schickel. La création de six nouveaux logements sur une parcelle exige un accès piétonnier, réclamé par le canton. Etant donné que le projet se trouve le long d'une route cantonale, les promoteurs ne seraient pas forcés de participer financièrement à cette réalisation, mais ils ont accepté «après de longues discussions» de verser 40 000 francs.

Une lettre envoyée par l'avocat des promoteurs, reçue lundi par la commune, a cependant envenimé les débats. «En cas de refus ou de report de l'investissement, les promoteurs refuseront toute participation et exigeront la construction du trottoir par voie légale», a indiqué Vincent Schickel. Christophe Zbinden (pdc, Belfaux-Futuro) et Jean-Pierre Frésard (ps, cg-pcs, ouverture) se sont notamment élevés contre cet «ultimatum». Après une interruption de séance, l'assemblée a décidé de reporter cet investissement à l'unanimité, moins deux abstentions. Plusieurs élus ont demandé l'étude d'un concept global comprenant une zone à 30 km/h et davantage de garanties techniques et financières.

Le Conseil général avait accepté à l'unanimité, plus tôt dans la soirée, la modification des statuts du Réseau santé Sarine.